

Les raisons de notre pétition P-358 et la suite donnée

aujourd'hui à nos démarches (Certain points ci-dessous, comme par exemple les tarifs de l'école, nous ont été dévoilés uniquement après le dépôt de notre pétition, et pour ces raisons, ne sont pas mentionnés dans celle-ci.)

1. **Un appel d'offre fait dans la précipitation.** Peu de temps pour les candidats pour développer un projet (4 semaines prolongé à 6), peu de temps pour la mise en œuvre post-décision de l'octroi (21 jours), un cahier des charges vague, et un jury pas assez neutre (la Cheffe des sports, son adjoint et une troisième personne du Service dont le nom n'a pas été dévoilé), ni assez informé sur les pratiques et les tarifs dans le patinage. Les patineurs, les professeurs, et le Club de patinage, n'ont jamais été consultés sur ce sujet. Leurs besoins n'ont pas été pris en compte.
2. **Des raisons bancales pour justifier l'appel d'offre.** "Trop de monde sur la glace, des abus dans les tarifs, des professeurs qui gagnent trop" sont parmi les raisons qui nous ont été évoquées, toutes peu convaincantes... Le manque de glace est le principal problème aux Vernets. Une école ne va pas résoudre le problème. Vis-à-vis des parents, il n'existait pas de problème de tarifs, sauf peut-être pour les parents de Mme Gusmeroli, qui elle pratiquait les prix les plus élevés aux Vernets (105frs/heure pour cours privé par rapport à une moyenne de 90frs pour les autres professeurs) et des marges sur ses assistants injustifiées (margeant parfois jusqu'à 70frs de l'heure). Le Service des Sports a critiqué le manque de transparence sur les gains des professeurs, mais plusieurs d'entre eux disent ne jamais avoir reçu de demandes à ce sujet.
3. **Un cadre juridique peu clair.** Base légale de la mise en œuvre de l'appel d'offre non communiquée, le type d'appel d'offre n'est pas connu d'avance, les voies de recours n'ont pas été annoncées au départ. Les parents se demandent si la Ville a même le droit de créer une école commerciale accordant le monopole à un professeur sur ce site? De plus, nous nous posons la question suivante: Comme les voies de recours n'ont pas été annoncées, la décision est-elle en vigueur et est-elle valable ?
4. **Des critères de sélection obscurs, voir inexistants.** A plusieurs reprises nous avons demandé quels étaient les critères importants pour eux dans la sélection. Au départ on ne pouvait pas nous répondre, puis on nous a répété: des critères objectifs, sans plus de précisions.
5. **Un choix de dossier peu convaincant.** Les deux raisons évoquées pour l'échec de la candidature de M. Lambiel & M. Grütter sont inacceptables. Il n'y avait aucune information concrète concernant la présence ou pas de M. Lambiel à la patinoire s'il avait remporté le mandat. Et concernant le diplôme, M. Lambiel est en train de l'obtenir. De plus, il était parfaitement accompagné par M. Grütter avec ses 40 ans d'expérience et plusieurs champions à son actif. L'expérience et le succès dans le métier d'entraîneur n'ont visiblement pas été pris en considération comme critère dans cet appel d'offre. C'est dommage. La renommée de Stéphane Lambiel, qui aurait apporté un prestige certain à la patinoire des Vernets, n'a pas été retenue comme critère. Ses compétences, son énergie, son talent et son sens pédagogique auraient été une stimulation pour les jeunes patineurs genevois, et un exemple pour eux.
6. **L'exclusion des anciens professeurs.** Une proposition inacceptable leur a été faite dès le lendemain de l'annonce de la décision: les professeurs perdaient leur statut de professeur référent auprès de leurs élèves, donc les liens si importants patineur/entraîneur seraient rompus, la majorité des cours seraient des cours collectifs avec Mme Gusmeroli, les cours privés avec les anciens professeurs seraient minoritaires et sur demande. Pour résumer, les anciens professeurs

seraient relégués à des rôles d'assistants. Aucun contrat ne leur a été proposé, même si ceci était exigé dans le cahier des charges.

7. **Les méthodes d'enseignement mises de côté.** A aucun moment, la méthode d'enseignement n'a été évoquée ni prise en compte dans les décisions. La méthode Gerschwiler, qui a fait pourtant beaucoup de champions, dont Stéphane Lambiel, qui est enseignée à la grande majorité des élèves des Vernets et qui représente tout simplement les bases pures pour le patinage a été jugée par Madame Gusmeroli comme poussiéreuse et inutile.
8. **Le transfert inacceptable des élèves.** Mme Gusmeroli souhaitait dans sa structure être le seul référent de tous les élèves. Elle voulait ainsi s'approprier le travail fait en amont par ses collègues. Sur les 17 élèves qui ont participé aux Championnats Suisses 2016 (l'élite en quelques sortes du Club), elle n'en entraînait que 4 (aujourd'hui elles ne sont plus que 3 puisque sa meilleure élève l'a quittée pour M. Grütter). Avec son projet, elle aurait "récupéré" ainsi 14 élèves élites sous son nom.
9. **Un planning rigide, impraticable pour la majorité des patineurs.** Dans une tentative de rationaliser les horaires de glaces (le manque radical de glace étant le seul vrai problème au Vernets), Mme Gusmeroli a établi des horaires, peut-être clairs sur le papier, mais impraticables pour la majorité. Questionnée sur le sujet par des parents, elle a suggéré qu'on s'arrange avec les écoles de nos enfants pour les dispenser aux horaires nécessaires. Les cours hors-glace sont également obligatoires. Même pour les élèves déjà inscrits dans un cursus de danse au Conservatoire par exemple, pas de dispense possible des cours de danse de l'école.
10. **Des tarifs inacceptables.** Les tarifs n'ont été annoncés que 6 jours avant le début du mandat. Tout d'abord une finance d'inscription annuelle de 200frs. Comment cela peut être justifié? Ensuite, des forfaits obligatoires. Si on prend comme exemple la catégorie National 1 : 900 francs par mois pour 9 fois 30 minutes de cours sur glace et 4 heures de cours hors glace par semaine. Ceci fait un total de 8 ½ heures de cours par semaine. Multiplié par 4,3 semaines, nous arrivons à 36 ½ heures de cours par mois, et un tarif horaire de 25 frs par heure. Ceci pour des cours collectifs à 5 élèves voir plus. Pour un cours à cinq, les autres 4 professeurs factureraient entre 18 à 24 frs. Mais il factureraient ce tarifs pour des cours agendés et dispensés. Dans le projet d'école, ce tarif est fixe; période d'épreuve scolaires, blessures, période de repos, compétitions avec déplacement, aucune raison d'absence ne donne lieu à des remboursements. Et non seulement le taux horaire est plus cher que tous les autres professeurs, mais il n'y a absolument aucun rabais accordé pour la notion "forfait". De plus, ce forfait ne comprend ni les stages, ni les accompagnements aux compétitions, etc. Comment ces tarifs ont-ils pu être acceptés ?
11. **Des chiffres inexacts, des constations fausses.** Ces tarifs inacceptables sont d'autant plus paradoxaux en réponse aux soucis de la Ville de justement ménager le porte-monnaie des parents et résoudre le "problème" de tarifs trop élevés. Un problème inexistant aux Vernets. Madame Gusmeroli parle dans son projet de montants allant jusqu'à 30'000 francs dépensés pour un élève en une saison au Vernets. Ce chiffre est fantaisiste et malheureusement il a été utilisé pour déterminer la notion de "tarifs abordable", car cette information, relayée par le Service des Sports est même arrivée dans les propos de M. Kanaan quand il s'est adressé au Conseil Municipal et parlait d'abus de tarifs. Ce chiffre pourrait éventuellement représenter un budget total d'un patineur élite, et encore, mais ceci inclurait stages, compétitions, déplacements, hôtels, costumes, chorégraphies, patinage hors saison, etc. Rien de cela n'est inclus dans les forfaits

- de Mme Gusmeroli. Elle garantissait par ailleurs que son école coûterait 50% de moins aux parents, encore une affirmation fausse.
12. **Une tentative de "reprendre" le Club des patineurs.** Madame Gusmeroli a également essayé de monter un nouveau Comité avec des parents de ses élèves pour "reprendre" le Club des Patineurs lors de notre AG du 22 juin. N'étant pas présente elle-même ce jour-là, elle a envoyé son frère pour voter pour sa fille qui est membre, et ce de manière non-conforme aux statuts du Club. Tous ses efforts de lobbying auprès des parents ont cependant échoué, l'ancienne présidente a été plébiscitée et réélue avec 66 voix contre 17. Il faut savoir que le Club des patineurs est une entité indépendante, et qui le resterait même en présence de l'école de patinage. Le CPG est membre de l'Union Suisse de Patinage et nécessaire pour permettre aux patineurs de participer aux compétitions. D'où l'intérêt de Mme Gusmeroli à le contrôler aussi.
 13. **Des propos malsains sur Facebook.** Suite à la décision de M. Kanaan de surseoir à la décision d'octroi, Mme Gusmeroli a écrit des messages d'accusation sur Facebook envers Stéphane Lambiel et le Club des patineurs représenté par sa présidente : Mme Maulini. En voici un extrait : "Refusant d'accepter leur défaite, et la décision de la Ville de Genève pour des histoires d'ego et de maintien de privilèges au détriment des élèves et de leurs parents, ils ont utilisé les moyens les plus viles, menaces, mensonges, diffamation, médias, fans, afin que la Ville revienne sur sa décision, bafouant les valeurs du sport et montrant une image désastreuse de notre sport." Beaucoup de parents considèrent qu'une personne qui tient de tels propos n'est pas un exemple pour leurs enfants.
 14. **Recours contre la décision de M. Kanaan.** Mme Gusmeroli a déposé le 11 juillet un recours contre la décision de surseoir de M. Kanaan. Dans les mesures provisionnelles de celle-ci, elle voulait empêcher les professeurs de donner des cours pendant la période du statu quo. Comme son projet n'était pas en vigueur, elle aurait préféré empêcher tout le monde de poursuivre leur entraînement avec leur professeur. On se demande *qui* bafoue les valeurs sportives? Cette demande a heureusement été fortement refusée par la juge de la Cours de justice.
 15. **Un vrai mal-être pour nos enfants.** Beaucoup de nos enfants patineurs se sont retrouvés au mois de juin, pendant les examens scolaires, sans savoir où ils allaient pouvoir patiner à la rentrée. En effet, désirant suivre leurs professeurs – qui ne pouvait accepter les conditions désastreuses de la future école – ils ne voyaient pas d'avenir pour leur carrière sportive. Nous avons de la chance d'avoir des enfants qui ont fait du sport leur passion, qui sont épanouis et sains. Nous n'acceptons pas qu'on essaie de leur enlever cela. Aujourd'hui beaucoup d'enfants sont marqués par cette affaire, leur motivation s'en trouve entâchée et leurs espoirs de pouvoir s'entraîner dans un minimum de sérénité sont amoindris. Mais ils ont été heureux de découvrir que notre système démocratique a permis aux Conseillers Municipaux de les entendre, les comprendre et répondre à leurs besoins.

Notre pétition "Un futur pour les patineurs genevois" demande l'annulation de l'octroi de la concession pour une école de patinage à Madame Vanessa Gusmeroli (Académie de patinage de la Ville de Genève). Nous espérons que ces faits vous ont permis de comprendre notre désarroi face à une décision qui nous semble totalement injuste et néfaste pour l'avenir non seulement de nos enfants patineurs, mais de tous les futurs patineurs genevois. Le Club des patineurs doit pouvoir continuer à compter sur ses nombreux professeurs, compétents et complémentaires, qui ont créé au fil des ans le Club le plus titré Suisse. Nous devons donner un vrai futur aux patineurs genevois.

Chronologie des événements – Ecole de patinage aux Vernets

7 mars	Annnonce de l'appel d'offre (<i>pièce jointe</i>)
8 avril	Délai pour rendre les dossiers
19 avril	Séance d'information sur l'appel d'offre pour les membres et parents du Club des patineurs de Genève (CPG) avec Jérôme Amiet (adjoint direction Service des Sports)
22 avril	Délai prolongé pour rendre les dossiers
9 juin	Annnonce du résultat aux trois candidats (convocation au Service des Sports)
10 juin	Réunion des professeurs convoquée par Vanessa Gusmeroli (VG)
15 juin	E-mail de VG aux professeurs avec conditions de fonctionnement de son école
20 juin	Séance d'information pour les membres/parents du CPG sur la nouvelle école avec Sybille Bonvin et Jérôme Amiet
22 juin	Assemblée Générale du CPG
24 juin	Dépôt de la pétition P-358 "Un futur pour les patineurs genevois"
25 juin	Séance d'information de la nouvelle école présentée par VG
27 juin	Lecture de la pétition au Conseil Municipal - renvoi à la Commission des Pétitions
28 juin	Vote de l'Interpellation écrite IE-17 au Conseil Municipal
30 juin	Décision de M. Kanaan de surseoir la mise en œuvre de la concession Début de la médiation avec M. Jean-Marc Guinchar
11 juillet	Dépôt du recours de VG contre la décision de M. Kanaan du 30 juin
2 août	Début des activités sur glace à la patinoire des Vernets en respectant situation de statu quo
10 août	Jugement sur les mesures provisionnelles du recours de VG - refusé
29 août	Audition des représentants des pétitionnaires à la Commission des Pétitions



Club des Patineurs de Genève
Madame Sylviane Maulini
Présidente
p.a. Centre sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1217 Les Acacias

Genève, le 7 mars 2016
JA/cha

Objet **Appel à candidature – cours de patinage**

Affaire traitée par : Madame,

M. Jérôme Amiet
Adjoint de direction
☎ 022 418 40 91
jerome.amiet@ville-ge.ch

Le Service des sports de la Ville de Genève accueille sur ces patinoires du Centre sportif des Vernets des professeurs en charge des cours de patinage.

Le sport revêt une importance primordiale dans notre société. Loisir par excellence, ses bienfaits sont reconnus tant au niveau du bien-être que de la santé. Il est aussi un bon moyen de découvrir ou d'apprendre une discipline sportive, à se connaître et de se créer un réseau de connaissances et d'amis. Sans oublier que le sport permet de faire l'apprentissage des règles de vie en société. En résumé, une excellente école de la vie !

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité soit d'apprendre à patiner soit de parfaire ses compétences sportives.

Pour ce faire il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

Les objectifs de la prestation :

1. Développer une école de patinage performante permettant à l'ensemble de la population genevoise, qui le désire, un développement sportif et personnel.
2. Collaborer avec le Club des Patineurs de Genève (CPG) dans le cadre des cours et de la formation de ces patineurs.
3. Garantir une prestation de qualité à des tarifs abordables pendant les heures dévolues dans le planning de glace annuel.

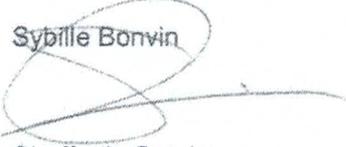
C'est à cet effet que vous trouverez ci-joint le cahier des charges auquel devra répondre cette école de patinage.

Nous vous invitons à nous envoyer votre dossier de candidature complet d'ici au **8 avril 2016**, au plus tard.

M. Jérôme Amiet, adjoint de direction, dont les coordonnées se trouvent en marge, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'intervalle, nous vous prions de recevoir, Madame, nos salutations distinguées.

Sybille Bonvin



Cheffe de Service

Annexe mentionnée



V I L L E D E S E R V I C E
G E N È V E D E S S P O R T S

CAHIER DES CHARGES

pour l'École de patinage
du Centre sportif des Vernets

sis au 4-6, rue Hans-Wilsdorf - 1227 Les Acacias

Table des matières

1. Description	2
2. Concept	2
3. Conditions d'admission	4
4. Date d'entrée en fonction	4
5. Durée de la concession	4
6. Renouvellement	4
8. Jours et horaires d'ouverture	5
9. Redevance	5
10. Conditions d'exploitation	5
11. Frais d'exploitation	6
12. Assurances	6
13. Bases légales	6
14. Procédure de choix	6
15. Dispositions finales	7

1. Description

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité d'apprendre à patiner ou de perfectionner ses habilités et compétences sportives.

Pour ce faire, il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

2. Concept

2.1 Contexte

Le Service des sports de la Ville de Genève dépend du Département de la culture et du sport, présidé par le Conseiller administratif, M. Sami Kanaan.

Il s'agit d'un service fortement décentralisé qui comprend quatre centres sportifs (Vernets, Queue-d'Arve, Bois-des-Frères, Bout-du-Monde et Vessy), de nombreux stades (Frontenex, Richemont, Bois-de-la-Bâtie, Libellules, Varembe) ainsi que la piscine couverte de Varembe. Plusieurs salles de sports viennent compléter ce grand nombre d'installations ainsi que des bassins de quartier.

Pour assurer sa mission, le Service des sports emploie environ 200 collaboratrices et collaborateurs y compris le personnel temporaire.

La principale mission du Service des sports de la Ville de Genève est de développer un environnement sportif dynamique, moderne et qualitatif, permettant à la population de pratiquer une activité sportive à la hauteur de ses habilités et ambitions, et, pour certains, de pouvoir accéder aux plus hauts niveaux des compétitions nationales et internationales.

Dès lors, le service déploie son activité autour de 5 axes :

1. La promotion de l'activité physique et de la santé ;
2. L'adaptation et la modernisation de son patrimoine sportif ;
3. L'interaction avec les acteurs du système sportif ;
4. La mise en valeur du sport d'élite ;
5. Le développement des synergies entre sport et formation.

2.2 Objectifs

- 2.2.1 Développer une école de patinage performante permettant à l'ensemble de la population genevoise, qui le désire, un développement sportif et personnel.
- 2.2.2 Collaborer étroitement avec les Club des Patineurs de Genève (CPG) dans le cadre des cours et de la formation de ces patineurs.
- 2.2.3 Garantir une prestation de qualité à des tarifs abordables pendant les heures dévolues dans le planning de glace annuel.

2.3 Exigences

- 2.3.1 Les tarifs appliqués par l'école de patinage doivent être approuvés par le Service des Sports.

2.3.2 L'école de patinage engage, sous sa propre responsabilité, les professeurs avant les capacités requises et le personnel nécessaire à l'exploitation de l'école. Elle s'assure que les diplômes des enseignants soient reconnus en Suisse et assume les charges et responsabilités qui en découlent.

2.3.3 Les espaces mis à disposition de l'école de patinage ne peuvent être sous-loués.

3. Conditions d'admission

- ✓ Justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'enseignement du patinage artistique.
- ✓ Présenter un concept d'exploitation accompagné d'un plan financier sur deux ans.
- ✓ Remettre une attestation de l'Office des poursuites ainsi que les documents attestant de la solvabilité (avis de taxation, déclaration d'impôts, bilan et PP) et un extrait du Registre du commerce (personnes morales).
- ✓ Satisfaire aux exigences légales relatives à la profession (moralité, antécédents).
- ✓ En cas de gestion de personnel :

Présenter une attestation certifiant que les couvertures sociales du personnel sont bien assurées sans retard de paiement (AVS-AI-APG-AC, prévoyance professionnelle, allocations familiales, indemnité journalière et cas de maladie ou accident) et une copie du casier judiciaire pour les professeurs.

4. Date d'entrée en fonction

La concession prendra effet le 1^{er} juillet 2016.

5. Durée de la concession

La concession sera octroyée pour une durée déterminée de deux ans, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2018.

6. Renouvellement

Le Service des sports est disposé à octroyer à l'école de patinage une concession similaire, pour une nouvelle durée probable d'une année à chaque fois et aux conditions prévues par le présent cahier des charges, si les expériences faites avec l'école de patinage sont positives de la seule appréciation de la direction du Service des sports.

L'école de patinage n'a aucun droit à un éventuel renouvellement. Dans le cas où le Service des sports n'entend pas renouveler la concession, l'école de patinage en est informée six mois avant l'échéance de celle-ci.

7. Jours et horaires d'ouverture

L'école de patinage doit exploiter l'ensemble des heures mis à sa disposition selon les plannings annuels de glace édités pour chaque saison.

En cas de manifestations sportives ou de travaux d'entretien, le Service des sports se réserve le droit de disposer de l'intégralité des patinoires sans pour autant que l'école de patinage puisse prétendre à un dédommagement quelconque.

8. Redevance

Le montant de la redevance sera égal au 10 % des chiffres d'affaires réalisés par l'école de patinage dans les patinoires du Centre sportif des Vernets du 1^{er} juillet au 30 juin.

9. Conditions d'exploitation

- a. L'école de patinage doit assurer personnellement l'exploitation des patinoires du Centre sportif des Vernets. Elle doit se conformer aux termes du contrat et aux exigences édictées par la direction du Service des sports.
- b. L'école de patinage engage directement son personnel, offrant toute garantie de moralité.
- c. L'école de patinage présente une attestation que son personnel est couvert, en matière d'assurances sociales, conformément à la législation en vigueur au siège de l'école de patinage, laquelle est à jour avec le paiement des cotisations.
- d. L'école de patinage veille à ce que son personnel soit vêtu sobrement et qu'il arbore une apparence corporelle soignée. La clientèle doit être accueillie avec courtoisie.
- e. L'école de patinage respecte les consignes de sécurité et les directives de fonctionnement qui lui sont communiquées par la direction du Service des sports.
- f. L'école de patinage s'engage à ne pas confier à des tiers les clés qu'elle aura reçues pour accéder au Centre sportif des Vernets.
- g. L'école de patinage maintient propre les locaux mis à sa disposition.
- h. Chaque année, après bouclage de l'exercice comptable, l'école de patinage présentera sa comptabilité, accompagnée d'un rapport d'activité détaillé, à la direction du Service des sports

Une vérification des conditions d'exploitation sera organisée régulièrement entre l'école de patinage et la direction du Service des sports afin d'évaluer les prestations de l'école, leur conformité au cahier des charges et les évolutions à envisager.

10. Frais d'exploitation

Tous les frais liés à l'exploitation de l'objet mis à disposition sont à la charge de l'exploitant-e, soit notamment :

- ✓ Les frais de communication (téléphone) ;
- ✓ Les impôts, taxes, frais d'autorisation, redevances et primes d'assurances relatifs et nécessaires à l'exploitation de l'objet mis à disposition ;
- ✓ Les frais de publicité.

11. Assurances

- a. L'école de patinage s'engage à conclure des contrats d'assurance pour couvrir, notamment, les risques suivants : vol, incendie et explosion, dégâts d'eau et bris de glace.
- b. L'école de patinage s'engage également à conclure une assurance responsabilité civile professionnelle d'une couverture d'au moins CHF 3'000'000.- pour les dommages subis par la Ville de Genève, par son personnel ou par des tiers, ainsi qu'une assurance pour les accidents professionnels et non professionnels de son personnel. Une copie de ces contrats sera remise à la direction du Service des sports dès l'octroi de la concession.
- c. L'école de patinage supporte seule, à la décharge complète de la Ville de Genève, les conséquences d'un éventuel défaut d'assurance contre la perte de gains et d'exploitation en cas de cessation d'activité pour une raison indépendante de la volonté du Service des sports. Il en va de même en cas de couverture insuffisante d'assurance.

12. Bases légales

L'école de patinage s'engage à respecter toutes les bases légales régissant son activité au Centre sportif des Vernets.

13. Procédure de choix

- a) Le Service des sports peut être contacté par courriel, à l'adresse suivante : sybille.bonvin@ville-ge.ch.
- b) Les questions doivent être posées uniquement à l'adresse électronique mentionnée sous la lettre a) ci-dessus.

c) Planification de la procédure de choix :

Vendredi 8 avril 2016 :

- ❖ Délai pour la remise des candidatures en mains de la direction du Service des Sports.

Lundi 11 avril 2016 :

- ❖ Ouverture des candidatures.

Lundi 11 avril au vendredi 22 avril 2016 :

- ❖ Phase d'analyse des offres au cours de laquelle le Service des sports pourra demander des précisions aux candidat-e-s. Ces demandes ainsi que les réponses font partie intégrante de l'offre.

14. Dispositions finales

Par le dépôt de son offre, le-la candidat-e soumissionnaire affirme avoir pris connaissance du présent cahier des charges et accepte l'ensemble des conditions comprises dans ce document.

Annexes : planning de glace de la saison 2015-2016 (pour exemple)

À remplir par le-la candidat-e

Par sa signature, le-la candidat-e atteste que son offre est conforme aux clauses contenues dans le présent cahier des charges :

Lieu et date :

Signature :

École de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets

Appel à candidature

1. Contexte

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'activité physique et de la santé, le Service des sports de la Ville de Genève souhaite offrir à la population la possibilité soit d'apprendre à patiner soit de parfaire ses compétences.

Pour ce faire il souhaite développer un partenariat avec une école de patinage pour les deux patinoires du Centre sportif des Vernets (dimensions 30 m x 60 m).

2. Espaces mis à disposition

1. L'accès aux deux pistes de glace (30 m x 60 m) du Centre Sportif des Vernets.
2. Un bureau dans la patinoire.
3. Des supports permettant la promotion de la prestation.

3. Contenu de l'offre

Chaque entité intéressée à l'exploitation de l'école de patinage devra fournir au Service des sports, au minimum, les documents suivants :

1. Descriptif de la société ;
2. Plan commercial et concept de la prestation ;
3. Liste des tarifs envisagés ;
4. Méthodologie d'enseignement ;
5. Références.

4. Dépôt de l'offre

Chaque entité intéressée déposera son offre sous scellé à la réception du Centre sportif des Vernets.

5. Mode de procédure

Appel à candidature restreinte

École de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets
Appel à candidature

Entités contactées :

- Mme Corinne Djoungong
Professeur de patinage
Rue du Grand-Pré 52
1202 Genève
- Mme Gerda Nigg-Bühler
Professeur de patinage
Avenue de Miremont 10
1206 Genève
- Mme Martine Bertholet Sterchi
Professeur de patinage
Route d'Avully 44
1237 Avully
- M. Peter Grütter
Professeur de patinage
Chemin du Fief-de-Chapitre 14
1213 Petit-Lancy
- Mme Vanessa Gusmeroli
Chemin de la Montagnière 161
F-74160 Archamps
- Association VG Skating
p.a. Centre Sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1227 Les Acacias
- Club des Patineurs de Genève
Mme Sylviane Maulini
Présidente
p.a. Centre Sportif des Vernets
Rue Hans-Wilsdorf 4-6
1227 Les Acacias
- Skating School
c/o Special Figures SA
Chemin de Pro-de-Narre 19
1907 Saxon

6. Délai de soumission d'offre

8 avril 2016

7. Contact :

Mme Sybille Bonvin
Cheffe de service
Service des sports
Case postale 1769
1211 Genève 26
E-Mail : sybille.bonvin@ville-ge.ch
Téléphone : +41 22 418 40 10

Comparatif prix pour une patineuse en catégorie Nationale

SAISON PASSEE

Cours privés + coaching 7 Compétitions
(inclus frais entraîneur)

4'916.00

Gym proposée par le CPG pour l'année sept-juin
Cours suppl. weekend HORS VERNETS

600.00
941.00

Total cours glace/hors-glace Saison passée

6'457.00

Nous sommes très loin des 30'000 frs mentionnés dans le projet.

Proposition APVG - NIVEAU NATIONAL 1

Forfaits cours collectifs glace/hors-glace
(900 frs/mois fois 8 mois)

7'200.00

Finance d'inscription

200.00

Coût estimé pour 7 encadrement compétitions

1'400.00

(basé sur tarifs VG 2014/200 frs par compet. Swiss Cup)
(non inclus frais hébergement)

Total cours prévu APVG

8'800.00

Sans AUCUN cours privé, mois d'août non inclus, l'APVG propose des stages oblig. août, mais prix pas dévoilés

Analyse tarif de 900frs / mois pour catégorie National 1

9 x 30 min de cours sur glace par semaine
4 heures de cours hors glace

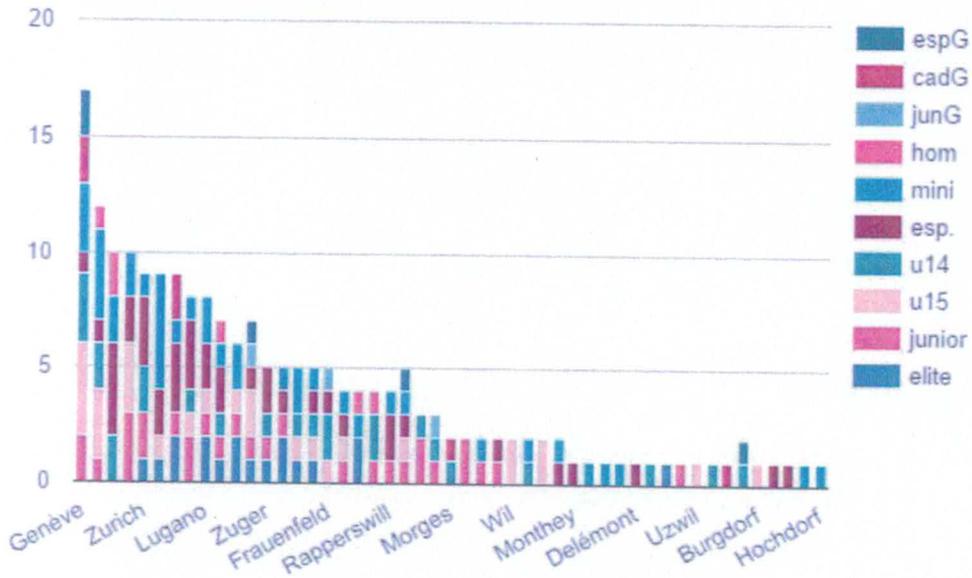
Total heures de cours / semaine : 8,5

Total heures de cours / mois : 36,5 (fois 4,3 semaines)

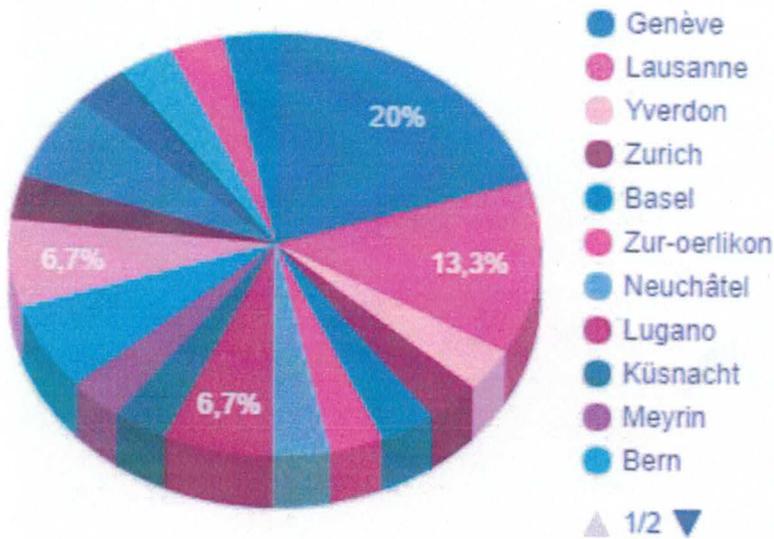
Prix par heure : 900 / 36,5 = 25 frs de l'heure = PLUS CHER que les profs actuels pour un cours à 5 : entre 18 et 24 frs.
Mais ces cours sont à l'unité et non pas sous forme de forfait à l'année.



Participants aux championnats Suisses



Nombre de médailles aux championnats Suisse





Chers parents,

Je vous écris parce que je suis actuellement à Oberstdorf. Je tiens à répondre aux très, très nombreuses lettres, messages, SMS, mails ou commentaires sur le site de la Tribune qui m'ont soutenu ces derniers jours et qui m'ont demandé pourquoi je ne souhaite pas participer au projet d'Académie de Vanessa Gusmeroli. Alors voilà.

Il y a 50 ans que l'ASMP, l'Association suisse des maîtres de patinage suisse, a adopté la technique de Monsieur Jack Gerschwiler.

Ce pionnier suisse, vous le savez, a mis au point la technique de patinage qui est aujourd'hui mondialement connue et enseignée comme une référence du patinage artistique. J'ai eu la chance d'être un élève puis un disciple de Jack Gerschwiler, mon maître.

C'est sa technique que j'enseigne depuis 50 ans. C'est avec elle que j'ai formé des centaines d'amateurs et de nombreux champions genevois et champions suisses. Et c'est grâce à cette technique que mon élève le plus célèbre, Stéphane Lambiel, est devenu deux fois champion du monde et vice-champion olympique. C'est pour la connaissance de cette technique que Stéphane et moi sommes invités à enseigner en Europe, en Amérique, en Corée et au Japon, dans des cadres privés ou officiels. C'est enfin cette technique, chers parents, que vos enfants pratiquent depuis des années, et qui leur a permis, pour certains, d'être champions suisses 2016.

C'est évidemment sur cette technique qu'est basé le diplôme décerné par l'Association des maîtres de patinage suisse – un diplôme que Vanessa Gusmeroli ne possède pas. L'attestation de Swiss Olympic que Vanessa a reçue, j'insiste sur ce mot, reçue à titre d'équivalence, n'est pas basée sur les cours de l'ASMP et ni sur la connaissance de cette technique, mais sur ce qu'elle a appris ailleurs. A noter, puisque la possession d'un diplôme semble avoir été, à ce que j'ai pu lire dans la presse, un point déterminant, que j'ai aussi un diplôme honorifique décerné par Swiss Olympic, c'est celui, plus rare, intitulé Swiss Lifetime Coach Award.

Je me sentirais comme un traître face à mon maître et à mes collègues professeurs du CPG, si j'acceptais de travailler au sein de la nouvelle structure. Et surtout, chers parents, je ne peux pas travailler pour une structure qui ne garantisse pas que mes élèves puissent continuer à progresser comme ils l'ont fait ces dernières années.

Je suis à Genève depuis 40 ans. Il y a 8 ans, Vanessa Gusmeroli a été engagée alors qu'elle était peu expérimentée. Ce qui ne l'a pas empêchée de demander, dès son arrivée, 15% d'honoraires/heure en plus que la plupart des professeurs tous plus expérimentés que nous étions alors. Elle a réussi à engager des assistants qui nous étaient jusqu'alors refusés. Ces assistants qui lui ont permis d'être moins souvent présente aux Vernets tout en continuant à gagner de l'argent. Ces pratiques tarifaires, je ne me les suis jamais permises et je les désapprouve. Cette soif d'enrichissement, voilà pour moi une deuxième raison de refuser de travailler pour l'Académie. D'autant que Vanessa Gusmeroli a eu la chance de gagner beaucoup d'argent tout en apprenant son métier à notre contact.

A ces deux raisons, s'ajoutent des convictions personnelles. Mes 50 ans d'expérience me poussent à le croire que le patinage de compétition est un apprentissage pour l'essentiel individuel. Que vous parents, avez besoin d'une ou d'un professeur, et non pas d'une «académie».

Je suis choqué et déçu que le Service des Sports ait omis de consulter les professeurs avant de lancer un appel d'offres. Tout semble avoir été annoncé avec des délais courts pour qui n'y était pas préparé. Le CPG est le club de patinage le plus titré de Suisse. Peu de clubs genevois ont autant brillé dans le monde. Je n'ai toujours pas compris pourquoi les récents changements ont été faits dans une telle urgence et sans consultation pour un club sain et qui, je le répète, est le plus titré de Suisse et porte haut le nom de Genève.

Je souhaite donc que la Ville revienne sur sa décision et sur son choix.

Voilà, chers parents, les raisons qui font que je ne peux pas travailler avec la nouvelle structure. Croyez-moi, j'en suis profondément triste.

Le patinage est un sport magique. C'est aussi une école de vie. J'y ai consacré l'essentiel de ma vie. Et je compte bien, chers parents que je remercie, continuer à le faire avec dévouement, compétence et passion.

Passionnément pour le patinage,
Peter Grütter

7

Gerda Nigg-Bühler
Prof. A Dipl. de Patinage artistique ASMP
Av. de Miremont 10
1206 Genève
Natel: 078 710 27 11
Email: gerdanigg@hotmail.com

Madame Sybille Bonvin
Cheffe de service
Service des Sports
Case postale 1769
1211 Genève 26

Genève, le 20 avril 2016

Concerne : candidature en tant que professeur pour l'école de patinage

Madame,

Une école de patinage nécessite de solides bases afin de garantir un futur de longue durée et assurer la formation continue des élèves. Il y a eu de nombreux exemples dans un passé récent qu'un tel projet, s'il est mal exécuté, peut fortement nuire au bon développement des élèves. Je ne me vois pas en mesure de créer et diriger une école en si peu de temps (6^{1/2} semaines du 8.3. au 22.4.16), sachant que les prérequis pour ce poste divergent fortement de ma position actuelle qui se concentre sur l'éducation sportive et non le management. La direction d'une telle école nécessite des connaissances approfondies en comptabilité, administration, gestion de personnel, sans oublier l'aspect juridique. En résumé, cela se compare à créer une entreprise, chose que l'on ne peut pas apprendre en quelques semaines.

Néanmoins, je pense qu'une telle école peut être bénéfique pour tous, si le concept proposé arrive à utiliser les forces actuelles en les complétant par des structures professionnalisées. Un schéma qui a fait ses preuves pour les sports individuels consiste de : cours collectifs et cours privés. Les cours collectifs proposent des spécificités techniques utiles à chacun, à des coûts raisonnables grâce à l'effet d'échelle et favorise l'esprit de groupe et le côté social. Le plus important reste cependant les cours privés. Ils contribuent au développement personnel où chaque élève peut profiter de conseils personnalisés qui au fil des nombreuses années de suivi construisent en parallèle une confiance réciproque entre l'élève et le professeur.

C'est dans le coaching des élèves que se situent mes compétences ainsi que mes formations. Je souhaite contribuer au succès de cette nouvelle école et y apporter ma longue expérience professionnelle en tant que professeur de patinage diplômée niveau « A » de l'ASMP (Association Suisse des Maîtres de Patinage). J'exerce ce métier avec joie et passion en cherchant tout le temps à m'améliorer, partager ma créativité et promouvoir une ambiance de travail propice au développement des élèves et un bon esprit d'équipe. Cela se démontre dans ma présence au club de patineur de Genève depuis plus de 30 années, durant lesquelles je me suis investie pour la formation de jeunes patineurs au niveau local, étant acceptée de tous, avec de nombreux succès.

Ma force réside dans l'éducation sportive des élèves tout âge confondu, allant des bases élémentaires du patinage au coaching de haut niveau avec participation à des championnats mondiaux. De plus, je suis actuellement la seule professeure à la patinoire des Vernets à aussi enseigner la danse sur glace, domaine dans lequel je suis également diplômée niveau « A » de l'ASMP. Avec le soutien de la Ville de Genève, grâce au système actuel, je suis moi-même devenue multiple championne suisse dans cette discipline avec participation à plusieurs championnats d'Europe et du monde. Ma formation et mon expérience m'ont permis de former des champions suisses qui ont aussi participé aux championnats d'Europe et du monde. De plus, depuis de nombreuses années, il me fut un grand plaisir d'enseigner les bases du patinage à divers hockeyeurs, leur permettant d'atteindre un niveau de jeu supérieur.

Afin d'assurer la qualité de l'enseignement de la nouvelle école de patinage, il est important de miser sur des enseignants avec une bonne formation technique et pédagogique. Mon expertise ne se limite pas aux deux diplômes cités plus haut. Je fais partie du groupe restreint de professeurs qui, chaque année, a suivi des formations complémentaires en Suisse et à l'étranger reconnues au niveau national et international. Cela m'a permis de côtoyer des enseignants de classe internationale et parfaire mes connaissances psychologiques et pédagogiques ainsi que les prérequis pour un entraînement de haut niveau tels que planification d'entraînement, technique de patinage, prévention de blessures, premier secours en cas d'accident, condition physique spécialisé pour le patinage, montage de musique et création de chorégraphie.

En outre, je suis experte jeunesse et sport (J+S) de patinage et j'ai le droit de former des jeunes entraîneurs et moniteurs dans toute la Suisse. Je suis également monitrice J+S de patinage pour la jeunesse (10-20 ans) et monitrice J+S pour les jeunes enfants (4-9 ans) (références : responsable J+S patinage Mme Ina Jegher cheffe de branche/ Mme Jacqueline Tomasini, ex-présidente ASMP).

J'enseigne en quatre langues: français, anglais, allemand et suisse-allemand.

Toutes ces connaissances et formations font de moi une professeure complète, apte à participer au succès de la future école de patinage.

J'espère avoir pu démontrer dans cette lettre, que je suis prête à continuer mes efforts pour la Ville de Genève et contribuer à la bonne intégration de la nouvelle école de patinage, grâce à un enseignement de patinage professionnel comme je l'ai fait, avec réussite, durant les 30 dernières années.

Je vous remercie d'avance pour votre considération et me réjouis d'avoir de vos nouvelles.

Veuillez recevoir, Madame, l'expression de mes salutations sportives.

Gerda NIGG-Bühler

7



VILLE DE
GENÈVE

Par pli recommandé

Madame Gerda Nigg-Bühler
Avenue de Miremont 10
1206 Genève

Genève, le 16 juin 2016

Exploitation d'une école de patinage pour les patinoires du Centre sportif des Vernets
Décision d'exclusion de votre dossier

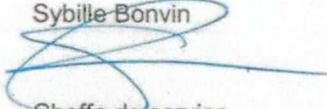
Madame,

Par la présente, nous vous informons que nous avons bien reçu votre dossier dans le cadre de la procédure d'appel d'offres pour l'objet cité en titre et vous en remercions.

Après vérification de votre dossier par rapport aux conditions de participation mentionnées dans le cahier des charges, nous avons écarté votre offre car celle-ci ne contenait aucun des documents demandés.

Pour tout complément d'information, vous pouvez atteindre le Service des sports aux coordonnées figurant dans le dossier d'appel d'offres.

En vous souhaitant une bonne réception de la présente, nous vous prions d'agrèer, Madame, nos salutations distinguées.

Sybille Bonvin

Cheffe de service

8

**D'aucuns vous accusent
justement de copinage avec
elle. Qu'en est-il?**

J'ai des relations avec tout le staff de la patinoire. Je communique avec lui depuis huit ans. C'est vrai, je discute plus facilement que d'autres. Mais je ne vois Sybille Bonvin que cinq fois par an. Alors parler de copinage...

Art. 19 Récusation

Les personnes appelées à préparer ou à rendre une décision en matière de marchés publics doivent se récuser aux conditions de l'article 15 de la loi sur la procédure administrative, du 12 septembre 1985.

Art. 15(19) Récusation des membres des autorités administratives

1 Les membres des autorités administratives appelés à rendre ou à préparer une décision doivent se récuser :

- a) s'ils ont un intérêt personnel dans l'affaire;
- b) s'ils sont parents ou alliés d'une partie en ligne directe ou jusqu'au troisième degré inclusivement en ligne collatérale ou s'ils sont unis par mariage, fiançailles, par partenariat enregistré, ou mènent de fait une vie de couple;
- c) s'ils représentent une partie ou ont agi pour une partie dans la même affaire;
- d) s'il existe des circonstances de nature à faire suspecter leur partialité.

12. Tarifs : Afin de participer aux frais d'organisation de l'école de patinage, est-il envisageable que les patineurs paient une cotisation pour l'utilisation de la glace ?

Les seules cotisations de membres pour le patinage sont facturées par le CPG. Le lauréat devra couvrir ses frais d'organisation ou autres par les finances de cours. Nous précisons que les titres d'accès à la patinoire pour tout utilisateur de la glace sont facturés et encaissés par la Ville de Genève.



Kupka Tomáš
Střední škola automobilní a
informatické (SŠAI)

Add Friend



Jérôme Amiet

Add Friend



Gusmeroli Vanessa

Add Friend

Message

Timeline About Friends Photos More ▾

DO YOU KNOW GUSMEROLI?

To see what she shares with friends, send her a friend request.

Add Friend

Friends

All friends Recently added University Current City Home Town Following Search Friends



Laura Dut



Matthieu Jost

Add Friend



Isabelle Schoenfelder
Pêcheur
Lyon, France

Add Friend



Gwendal Peizerat
Lyon, France

Add Friend



Brice Béras
Waiting Staff at McSorley's Pub

Add Friend



Sportpassion Paris
Works at Baily, Oise

Add Friend



Sybille Bonvin
University of Geneva



Aurelie Verlot
Works at VGskating

Add Friend

10

13:40
 un service Vanessa Gusmeroli
 ça arrangerait pour James
 Regarde!
 Appel manqué à 23:15
 Martine tu es avec nous ou
 contre nous maintenant ?
 je n'accepterais pas que tu
 sois au milieu comme tu
 l'as toujours fait, je t'intègre
 totalement si tu nous suis
 réellement. Et c'est
 maintenant que tu dois
 avoir tous tes parents pour
 l'ag, les convaincre d'être
 avec nous !
 23:25
 Dis moi qui viens voté et
 qui on peut appeler ?
 23:25
 Aussi j'aimerais le numéro

10:32
 ensemble.
 Soyons positifs!
 Feliciana
 Vanessa Gusmeroli
 Oui ... Je vais même avoir
 Gerson au téléphone :) on
 va y arriver !!!
 Mr Greson ! Tous se rallie à
 nous aujourd'hui... Je suis
 ravie
 +41 78 896 32 46
 Ok super , go!
 Vanessa Gusmeroli
 Tout monde se rallie

Vanessa Gusmeroli
 vu aujourd'hui à 12:08
 Bonjour, j'essaye de vous appeler
 Les messages que vous envoyez dans cette discussion et
 les appels sont désormais protégés avec le chiffrement de
 bout en bout. Appuyez pour plus d'informations.
 22 JUIN 2016
 Bonjour désolé je viens de voir que tu as
 essayé de me joindre mais à 22h30 je
 dormais déjà
 Oui je suis désolé ! Martina m'a dit que je
 pouvais t'appeler tard :)
 Je te rappelle plus tard si c'est possible pour
 toi merci
 10:01
 Je sors de piste dans 50 min, je t'appel de
 suite après.
 10:02
 Je suis joignable
 OK
 OK moi aussi
 OK

Vanessa Gusmeroli
 Bonjour, il est important
 que vous veniez tous ce
 soir lors de l'assemblée
 générale du CPG. En effet,
 vous ne pouvez vous
 absenter pendant cette
 période de transition
 cruciale pour vos enfants.
 J'ai rallié énormément de
 personnes ces 2 derniers
 jours, mais il faut que vous
 provoquez un changement
 et élire un nouveau comité
 qui avancera avec
 l'académie et non contre
 elle. L'immatunité et les
 agissements dont font
 preuve quelques
 personnes prouvent qu'ils
 ne sont pas dignes de
 pouvoir rester en place
 d'autant que cela va à
 l'encontre du bien-être de
 nos élèves.
 Ne doutez pas et allez-y...

ces 2 derniers
 jours, mais il faut que vous
 provoquez un changement
 et élire un nouveau comité
 qui avancera avec
 l'académie et non contre
 elle. L'immatunité et les
 agissements dont font
 preuve quelques
 personnes prouvent qu'ils
 ne sont pas dignes de
 pouvoir rester en place
 d'autant que cela va à
 l'encontre du bien-être de
 nos élèves.
 Ne doutez pas et allez-y...

Vanessa Gusmeroli
 Rappeler vous bien,
 pourquoi l'ancien comité
 veut rester absolument en
 place ? Si ce n'est pour
 nous empêcher de
 travailler correctement ! Ce
 n'est pas possible que le
 cpg sois contre l'académie.
 Il faut du changement !
 Aussi le copain de Lambiel
 est présent pour
 représenter Stephane ? Ou
 peter ???
 Ils sont mauvais méchant
 ils ne passeront pas ce
 soir ! Allez go je pense à
 vous et vous aime déjà
 pour tout cela !

Vanessa Gusmeroli
 Je suis scandalisé du
 résultat et super dégoûté !!!
 Merci vraiment d'avoir
 supporté cette AG, d'avoir
 tenté le coup il fallait y aller.
 De vous êtes battu pour le
 bien, je suis remonter et ne
 lâcherais pas aujourd'hui !
 Je vais sortir des dents...
 On se vois samedi
 maintenant ...
 +41 79 613 07 20
 Tu peux remercier les
 parents à Martine
 jeu. 23 juin
 23:31

Handwritten initials in a circle.

Christian Borner ▸ Gusmeroli Vanessa
20 hrs · 6

J'ai commenté mon propre post sur ma page FB avec ça. Bizz
Il y a de quoi être écoeurée. La Ville de Genève fait un appel d'offres, seuls trois dossiers sont recevables par rapport au cahier des charges. La Ville fait un choix et retiens le dossier qui correspond le mieux au cahier des charges.

Ensuite, entrée en lice des excités de tout bord, les ridicules MCG, les frustrés de tout poil, les perdants, les loosers invétérés et les ploucs qui les suivent.

Ils se sont mis à contester le projet de Mme Gusmeroli avant même de l'avoir lu. L'apanage des imbéciles en somme.

Et on y va de son commentaire, son courrier du lecteurs ou ses commentaires tantôt racistes, tantôt dénigrants et injurieux. Les cons ça ose tout, c'est à ça qu'on les reconnaît disait Michel Audiard. Voilà une tirade qui s'applique à beaucoup de monde de cet épisode tragico-comique.

Bravo à la Ville de Genève pour son incohérence et son manque de courage. Bel exemple de lâcheté.

Quand à tous ceux qui ont refusé de s'informer et ont critiquer avec autant de violence et d'insultes sans même savoir de quoi il parlaient, qu'ils aillent se faire pendre, ce sont des ânes.

6

Afficher les commentaires précédents

4/52



Christian Borner Le problème dans cette histoire c'est que Mme Gusmeroli a répondu à un appel d'offres formulé par la Ville de Genève. Son projet a été retenu car il était celui qui répondait le mieux au cahier des charges.

A partir de cet instant, les critiques ont commencé.

Sans même se donner la peine de prendre connaissance du projet, un certain nombre de personnes l'ont violemment attaqué (profes n'ayant pas répondu à l'appel d'offres, profs recalés de l'appel d'offres et certains parents d'élèves).

Aucune place pour la discussion, l'analyse et la réflexion. Des insultes, des coups bas et de la provocation (sans parler des menaces). Bref, un comportement inadmissible et inacceptable comme seul les genevois en sont capables (et c'est un vrai genevois qui vous le dit).

Et en fin de compte, un retournement de magistrat qui, au mieux est une preuve d'incompétence et au pire une attitude lâche.

Toute cette histoire va au-delà d'une énème genferel, elle donne une image pitoyable de notre canton.

Et pour finir sur le cas de M. Lambiel, voici quelqu'un qui dans un premier temps fait une déclaration à la presse dans laquelle il explique reconnaître sa défaite comme cela se fait dans le sport avant de retourner sa veste 4 jours plus tard et crier son indignation de ne pas avoir été retenu.

M. Lambiel a déjà une école de patinage. Pourquoi lui en faut-il un deuxième? Qui plus est, selon ses propres dires, il effectue une cinquantaine de galas et représentations chaque année (voir son interview dans Le Temps en février 2016). Quand trouvera-t'il le temps de s'occuper de l'école de Genève? Le fait qu'il possède des diplômes en chimie et en biologie ne me semble pas être des arguments pertinents pour enseigner le patinage.

Et enfin, comme le rappelait ce matin la Tribune de Genève, M. Lambiel travaille en Valais et est domicilié dans le canton de Vaud. Pas très genevois tout ça. Mme Gusmeroli, elle, a domicilié sa Sté à Genève et paie ses impôts dans le canton.

Depuis quand enlève-t'on la médaille d'or du vainqueur parceque les 2e, 3e et 4e font un caca nerveux et tape du pied? Franchement on croit rêver.

Lact
auss
Joue
cade
1.86
AXA
www
Ton
la ge



Gusmeroli Vanessa, 🙄 dégoûtée.

30 juin, 19:55 · 🌐

J'ai honte de ce qu'il se passe autour de moi à Genève. Ou sont les valeurs que nous devons véhiculer à travers notre sport dans tout ces agissements ? ce n'est que menaces, chantages, mensonges et manipulation... ne pas accepter d'avoir perdu passer outre les lois, les règlements ... je ne suis pas de ces gens là, je ne le serais jamais ...

I am ashamed of what is happening around me in Geneva. Where are the values that we are supposed to transmit to the children through our sport in all these actions? It is just threats, blackmail, lies and manipulation ... not accepting to loose, override laws and rules ... I am not one of those people and will never be ...



Christian Borner Michel Audiard disait, Les cons ça ose tout. c'est à ça qu'on les reconnaît. En bon vieux genevois que je suis, je sais pertinemment que si tout les cons de mon canton volaient, il ferait nuit en plein jour. Courage.

J'aime · Répondre · 30 juin, 21:06



Matthieu Jost C'est simplement un caprice d'enfant gâté qui n'a pas eu son jouet et qui se roule par terre dans le magasin. Il vient de bafouer les voleurs du sport et de démontrer que l'opacité peut se porter tranquille...

Je souhaite de tout mon coeur que cela n'arrive jamais car les enfants n'y sont pour rien mais si un accident intervient sur la glace, certains auront des comptes à rendre...

J'aime · Répondre · 8 · 30 juin, 22:08



Bérangère Privé-Nau Chère Vaness, je n'ai suivit que de bien loin ton histoire.